

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 7 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Monsieur Marc JEZEQUEL est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

DCM 2017-01-01 et 02 Subvention DETR et autres subventions

La demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposée en Sous-Préfecture fin décembre concernant l'aménagement, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique de la mairie.

D'autres subventions sont susceptibles d'être demandées dans le cadre de ce projet d'aménagement de la mairie.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la demande de subvention DETR, approuvent la demande de subvention auprès de différents organismes et autorisent le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents de subvention afférents à ce dossier.

DCM 2017-01-02 Cession gratuite de parcelles

Suite à la vente d'un terrain bâti (AD 82) et de deux terrains non bâtis (AD 80 et 110) situés au 16 route de Brélès, les acquéreurs souhaiteraient céder les parcelles AD 80 et 110 à la Commune à titre gratuit.

Les frais d'actes seront à la charge de la Commune.

Madame Caroline BOURDIER-GARREC, conseillère, demande si cette proposition est à l'initiative des propriétaires.

Dans les faits, la parcelle AD 110 est intégrée dans la voirie. Cette cession ne fait que confirmer ce qui existait déjà, comme l'indique Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, la cession gratuite des parcelles AD 80 et 110 et autorisent le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2017-01-03 Achat foncier

La Commune a été sollicitée pour l'achat de parcelles :

- Route de Brélès : AD 7 - 1 738 m²
- Rue de la gare : AC 14 - 25 m²

Afin de proposer un prix, une évaluation sera faite par France Domaine. Madame Pascale ANDRÉ, Maire, précise que cette évaluation sera probablement conforme aux prix constatés l'année dernière sur le secteur.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, ce projet d'achat foncier, autorisent le Maire ou l'un de ses adjoints à négocier le prix d'achat des terrains et autorisent le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2017-01-04 Convention Assainissement avec Saint-Renan et la CCPI

Le traitement des eaux usées du bourg de la commune de Lanrivoaré est problématique en raison principalement d'une infiltration non assurée au niveau du sol. Il ressort des analyses opérées que les contraintes de sol vis-à-vis de l'assainissement non collectif sont importantes et militent pour un raccordement de zones denses du bourg au réseau d'assainissement collectif.

Le développement de l'assainissement collectif suppose la possibilité de mise en œuvre d'une solution de traitement de qualité et pérenne. A cet égard, au vu des études et des échanges réalisés, un transfert des eaux usées de la commune de Lanrivoaré sur la station de Saint Renan est l'option la plus réaliste tant d'un point de vue technique, environnemental que financier.

Cette solution est également en cohérence avec la prise de compétence par la Communauté de communes de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2018. Elle optimisera le réseau des stations d'épuration du territoire.

Dans l'attente de la prise de compétence, la maîtrise d'ouvrage de l'étude reste communale. Il revient donc à la commune de Lanrivoaré de réaliser les études préparatoires et de mener les procédures administratives dont la mise à jour des zonages d'assainissement.

Une convention entre la commune de Saint-Renan, celle de Lanrivoaré et la Communauté de communes du Pays d'Iroise a été élaborée afin de formaliser l'accord de raccordement d'une partie de l'assainissement de Lanrivoaré à une station d'épuration située sur Saint-Renan.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux autorisent, à l'unanimité, le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2017-01-05 Modification du tableau des emplois

Une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire compte-tenu de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui a notamment réorganisée les grades. De plus, il est également utile d'adapter le tableau des emplois à l'avancement de carrière des agents de la commune.

Madame Morgane LOUIS, secrétaire générale remplaçante, explique brièvement le tableau des emplois et les changements apportés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs au 01/01/2017 et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Par ailleurs, Madame Pascale ANDRÉ, Maire, informe les membres du Conseil municipal que la période de stage de Madame Nathalie POLARD, assistante administrative, prendra fin le 24/02/2017 et aboutira à sa titularisation.

DCM 2017-01-06 Adhésion Ener'gence

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an.hab. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 40 communes.

Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,19 €/an.hab en 2017.

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise participe à hauteur de 20%.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/01/17, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre.

Monsieur Jean-Luc KERGLONOU, conseiller, prend pour exemple les contrats d'électricité en EJP qu'il conviendrait de revoir pour les locaux de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette adhésion et sa cotisation annuelle et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Point sur les dossiers en cours

- Mesdames Adeline PRENVEILLE, Caroll TRALBOUX, Anne QUEMENEUR et Myriam BOULIC ont participé au comité de pilotage Breizh Jeunesse. Un travail sur le questionnaire du diagnostic a été effectué. Il sera distribué notamment dans les cars vers les collèges, via le site internet de la commune et via le logiciel des services périscolaires.
- Le projet de réhabilitation de la mairie est en cours. Un architecte sera retenu vers fin juin 2017 et un permis sera déposé par la suite. Un groupe de travail va se réunir afin de sélectionner l'architecte. Ce travail se fait en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- La rénovation du local, situé sur le terrain de tennis extérieur, est en projet. C'est un local de stockage commun, à usage de la commune et du Comité des Fêtes.

- La Commune s'est engagée dans la pratique du zéro phyto, conformément à la réglementation. Un groupe de travail est proposé. Messieurs Jean-Luc KERGLONOU, Marc JEZEQUEL et Thierry BILCOT sont volontaires pour examiner les différentes possibilités.
- Madame Anne QUEMENEUR, adjointe aux affaires scolaires, propose de réfléchir à la possibilité de créer une aire multisport sur la commune. Un groupe de travail est formé avec Mesdames Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Myriam BOULIC, Anne QUEMENEUR et Monsieur Jean-Jacques STEPHAN.

DCM 2017-01-07 DIA

Pour information, Madame Pascale ANDRÉ, Maire, fait savoir que la Commune n'a pas usé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes proposées à la vente :

- Parcelle AB n°56, 7 allée des aubépines - Superficie : 729 m²
- Parcelles AD n°80, 82 et 110, 16 route de Brélès - Superficie : 1 158 m²
- Parcelle AE n°58, 24 rue de Kerjoly - Superficie : 800 m²
- Parcelles AI n°44, 45, 46, 47, Lanvénezec - Superficie : 349 m²

DCM 2017-01-08 Droit de préemption urbain

La CCPI prend la compétence PLUi à compter du 1^{er} mars 2017. Le Conseil communautaire a pris une délibération afin de déléguer son droit de préemption urbain, en agglomération, au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la délégation de la compétence « Droit de Préemption Urbain » sur les périmètres des secteurs définis dans l'annexe à la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2017 et approuvent la délégation du droit de préemption urbain au Maire.

Séance levée à 22h13.